

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Schiltzenplatz à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de transformation. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Schiltzenplatz**
Début : **Lundi 19 juin 2023 à 06h00**
Fin : **Lundi 10 juillet 2023 à 17h00**
Motif : Travaux de transformation
Règlement : GRE-122-2023

Grevenmacher, le 16 juin 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus


Léon Gloden

